



# Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC)

9 avril 2021

## Compte-rendu

### **Représentants des personnels FO :**

G-A. DOSSOU-YOVO, G. LEVITE, F. VIGNOT, Y. MABRIER, E. FRONTIN et M-C. KERAMBELLEC.

La séance du CTAC s'est tenue le 9 avril 2021 en présence de l'ensemble des représentants des personnels et sous la présidence de la Secrétaire générale adjointe (SGA). En introduction, la SGA a fait un point sur la crise sanitaire avec la généralisation du renforcement des mesures sur l'ensemble du territoire.

### **A Bercy, les mesures prises concernent :**

- **Les congés** : caler les congés sur la période scolaire ;
- **La restauration collective** : privilégier les paniers repas ;
- **Le télétravail** : progression dans la durée (au maximum 4 jours par semaine) ;
- **La vaccination** : ouverture du 1<sup>er</sup> centre le 8/4 où une quarantaine de vaccinations a eu lieu. Un déploiement sera fait dans plusieurs points du territoire. La préoccupation principale demeure la délivrance de dose de vaccins en quantité suffisante. Cette mesure s'insère dans le cadre des consignes gouvernementales, en respectant les populations éligibles. Les agents seront destinataires d'un message indiquant les lieux de vaccination ouverts.

L'administration s'est dit consciente de la sollicitation des agents pendant la crise sanitaire et des conditions de travail compliquées, à la fois pour les télétravailleurs et pour les personnes en présentiel. Le gouvernement a entendu les demandes formulées par les confédérations de prendre en compte la situation des parents d'enfants jeunes afin qu'ils puissent bénéficier d'ASA. **Mais qu'en est-il pour les tranches d'âges supérieures ?** Sur les congés, l'administration a invité les directions à la souplesse. Concernant les RTT, elle a rappelé que les agents en ASA ne génèrent pas de RTT.

### **Approbation du PV du 30/11/20**

Ce PV n'ayant pas été transmis aux OS, ce point a par conséquent été retiré de l'ordre du jour.

### **Projets de décret, d'arrêté et d'organigramme relatifs au transfert au SG du MEFR du bureau du pilotage des corps techniques de la DGE – Pour avis**

Ce bureau a en charge le pilotage des corps des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI) et des ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM). Une 1<sup>ère</sup> information quant à ce transfert a eu lieu lors du CTAC du 3/2/21 puis en GT préparatoire le 24/3/21. Deux réunions à destination des agents ont eu lieu les 10/1 et 17/2/21.

Depuis 2014, la gestion des corps TSEI et IIM est assurée par le Centre de services de ressources humaines (CSRH). Ce transfert a pour vocation de permettre le pilotage des corps et l'articulation avec les différents employeurs. Il s'agit de regrouper l'ensemble de la gestion au Secrétariat général (SG). La date d'entrée en vigueur des textes est prévue en juin ainsi que le déménagement du service à l'Atrium. Bien que l'administration ait indiqué que cette opération était sans incidence sur les agents gérés et que ceux-ci seraient destinataires d'une lettre d'information dans les prochains jours,

**FO a néanmoins voulu s'assurer de plusieurs points, bien qu'il ait déjà développé amplement le sujet et ses attentes lors du GT préparatoire du 24/3/21 :**

**Les corps des TSEI et IIM, représentés majoritairement par FO Union, compte environ 2 500 personnes. Cette évolution de gestion doit être l'occasion de porter les perspectives et les attentes de ces deux corps et de consacrer les moyens de les mettre en œuvre. Notamment, par le maintien et la fluidification des mobilités entre employeurs, sans frein de position administrative ou de rémunération ; par l'engagement de recrutement à la hauteur des besoins des employeurs actuels et futurs ; par la poursuite à long terme des lignes directrices de gestion promotions (LDG), spécifiques à ces corps ; par la conduite du pilotage du corps des IIM par un chef délégué. Tout ceci devant impérativement reposer et s'inscrire dans un dialogue social privilégié, régulier et de qualité.**

L'administration a estimé que ce transfert doit être considéré comme une démarche d'encadrement de la gestion des corps de Bercy. Les LDG prennent en charge les spécificités de ces deux corps. **Il faut néanmoins noter que celles-ci ont fait l'objet d'un vote unanimement contre par toutes les OS.** L'installation des effectifs de la DGE à SRH2 s'inscrit dans un planning global de travaux à l'Atrium. L'administration a rappelé que la priorité était d'assurer un dialogue social et d'être transparent pour les agents. Les employeurs des corps ont été informés de ce transfert. Cette opération est l'occasion d'une réflexion sur la stratégie de ces corps et d'un travail avec le Conseil général de l'économie (CGE) **autour de la notion de chef de corps délégué évoquée par FO.** Outre cette fonction, il y aura un ingénieur général référent pour le corps qui bénéficiera d'une lettre de mission.

Dans le cadre du dialogue social, les résultats de l'observatoire interne seront l'occasion de reparler de la transformation de la DGE et du climat pour les agents. L'administration a précisé que ce transfert va donner lieu à la création d'un bureau spécifique (SRH2E) qui aura le même périmètre qu'à la DGE, sans impact sur le contenu des activités et le travail des agents. Sur le déménagement, le micro zoning à l'Atrium est en cours avec les services de SEP. Un retour sera fait lors du prochain CHSCT au cours duquel l'implantation définitive sera partagée avec les OS. L'administration a ajouté que l'adaptation de la charge de travail serait examinée au moment du transfert.

**FO fait remonter les difficultés d'échanges avec le bureau du pilotage des corps techniques depuis le départ du sous-directeur de la DGE. Il est à espérer que le passage de ce bureau à SRH2 permettra d'aboutir à une meilleure efficacité et réactivité. Souhaitons aussi que le bureau SRH2E soit pérenne et reste dédié à la gestion des corps des TSEI et IIM.**

SRH2 a indiqué que les mouvements à venir des corps accueillis seraient diffusés via l'application Passerelles-Recrutement.

**Vote :**  
**Pour : UNSA-CEFi et CGT**  
**Abstention : CFDT, FO et SUD centrale Solidaires**

**FO précise que son abstention traduit une attente des corps des TSEI et des IIM qui ont toujours été gérés par le ministère de l'industrie. Cela constitue pour eux un véritable changement.**

**Projet de décret portant création d'un poste comptable spécialisé chargé des opérations de l'attaché de défense à Washington – Pour avis**

La création de ce poste de comptable à Washington au 1/1/22 s'inscrit dans le cadre d'une réforme engagée depuis 2015 et est sans changement pour la mission qui a en charge le paiement des

dépenses de l'attaché de défense. C'est le cadre juridique qui est amené à évoluer : l'activité ne sera plus exercée au sein de la trésorerie de l'ambassade mais rattachée au contrôleur budgétaire du ministère des armées. **FO aurait souhaité avoir l'avis du CTR avant de s'exprimer.**

Ce texte est soumis ce jour au CTR de la DGFIP et les avis seront rendus en même temps. Le contrôleur budgétaire aura un rôle de centralisateur. La nouvelle structure seront composée de 3 agents comme actuellement. Il y aura un reclassement du poste. Le responsable va rejoindre une autre affectation et les deux autres agents pourront prolonger leurs missions dans ce poste comptable.

**Vote :**  
**Pour : UNSA-CEFI et FO**  
**Abstention : CFDT et SUD centrale Solidaires**  
**Contre : CGT**

### **Présentation du projet de réorganisation de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) – Pour avis**

Suite au GT du 24/3/21, les documents de travail ont été actualisés et transmis aux OS. A l'issue du GT du 24/3/21, un message a été adressé par la CICC aux chargés de mission, pour leur proposer un report de leur choix à la date du 15/4/21 et pour les informer de la mise en place d'un conseiller mobilité carrière (Mme Christine AUXERRE) au sein de SRH2. Les entretiens individuels sont achevés à ce jour. Les ergonomes ont rendu leur 1<sup>er</sup> rapport le 30/3/21. Les sujets traitant du collectif et de l'aménagement immobilier seront évoqués lors du prochain GT. SRH rappelle que ce projet repose sur des créations d'emplois qui donnent lieu à une réorganisation. C'est un service qui se renforce et se développe.

**Nonobstant les avancées suite au dernier GT, FO fait part du ressenti et du profond malaise sur le terrain et souhaite avoir la confirmation que l'intégralité des agents retrouveront un poste.**

L'administration a confirmé que l'engagement a été pris que chaque agent retrouve une place dans cette nouvelle organisation. La CICC est un service interministériel qui exerce des missions essentielles pour la France avec des enjeux financiers importants. Les missions mises en œuvre supposent d'avoir des compétences et des profils (auditeurs) qui nécessitent de faire appel à des contractuels. Dans la précédente organisation, il y avait un nombre important d'agents chargés de missions géographiques ou structurelles, ce qui entraînait une lourdeur des tâches. L'objectif est d'alléger la charge de travail et de créer des postes de compétences plus spécialisés en matière juridique.

**Vote :**  
**Abstention : FO**  
**Contre : CFDT, UNSA-CEFI, CGT et SUD centrale Solidaires**

### **Précisions apportées aux missions de gestion des marques assurées par la Direction des affaires juridiques (DAJ) (décret n° 2021-264 du 10/03/21) – Pour information**

Ce texte fait suite à l'intégration de l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) à la DAJ le 24/12/19. La délégation de la gestion d'une marque à un tiers est exceptionnelle : c'est, d'une part, lorsque la loi confie la gestion d'une politique publique à un opérateur, soit, d'autre part, lorsqu'un site patrimonial a été confié à un opérateur selon des modalités d'appel à concurrence (« Hangar Y »). Il y a la nécessité d'avoir des marques et des noms de domaine. Ces dispositifs permettent d'encadrer ce système en mentionnant la propriété de la marque à l'Etat. La gestion de cette marque

au quotidien revient à l'opérateur. Le décret du 10/3/21 prévoit d'alléger cette gestion de marques sachant qu'elle appartient à l'Etat et qu'il y a un dispositif de contrôle.

### Suivi des engagements

- **Agents de l'Imprimerie Nationale** : une proposition d'intégration dans le corps des attachés a été faite pour les PROTE. L'administration est en attente de leur réponse. La DGFIP a également fait une proposition d'intégration dans ces corps pour l'un d'entre eux.
- **Développement durable** : un GT sera organisé prochainement au niveau de l'administration centrale.
- **Agenda social** : les projets d'agendas mis à jour seront communiqués dès que possible aux OS.
- **Projet de transformation du SG** : un point approfondi sera fait lors du prochain CTAC. Un panel d'agents volontaires de tous niveaux a été associé aux travaux. Des séminaires de partages sur les équipes encadrantes sont organisés avec une connexion via la messagerie et des espaces collaboratifs.

### Questions diverses

- **Rapprochement des services de SEP1 avec la DSI** : l'idée est de tendre vers un service du numérique avec des compétences élargies par rapport à celles de la DSI actuelle.
- **Annuaire des compétences de la DGE** : cet annuaire, développé en mode projet avec le CISIRH, est un référentiel de compétences. Son objectif est de valoriser les compétences acquises et de faciliter la constitution d'équipes projets. Un déploiement est prévu en mai avec un accompagnement des agents. La protection des données a été prise en compte.
- **Procédure de recrutement des agents contractuels** : un guide sur la gestion des contractuels a été réalisé et diffusé aux agents. Un GT sera prévu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre sur ce thème.
- **Expérimentation CBCM** : une réflexion générale a débuté en 2017 sur l'organisation de la fonction financière et son renforcement a abouti à une annonce le 5/2/21. Les travaux pilotés par la Direction du budget (DB) et 5 ministères (intérieur, agriculture, armées, justice et transition écologique) sont en cours. Le déploiement aura lieu en 2022. Les conséquences en matière RH ont été prises en compte par la DB. Une réunion a eu lieu le 18/3/21 avec l'ensemble des agents à la fois sur la méthode, le calendrier et l'accompagnement RH.

**FO a réitéré la question à deux reprises, lors de l'audience COVID du 26/3/21 et de la cellule de veille sécurité de SEP2 du 1/4/21, concernant la situation des effectifs du service de sécurité de Bercy. Dans un souci d'équité par rapport aux autres services de Bercy, dont les agents bénéficient du télétravail, FO a demandé à ce que les brigades actuelles comportant 14 agents puissent être ramenées à 9 comme c'est le cas en période estivale où il y a moins d'agents présents sur le site de Bercy afin de limiter le risque sanitaire. FO a fait remarquer que le service de sécurité pouvait compter jusqu'à 28 agents présents sur site lors de la relève. Compte-tenu des locaux exigus dont ils disposent, il existe assurément un risque de mini-cluster. De plus, le fait de ramener à 9 ces équipes permettrait d'avoir des personnels en réserve en cas de COVID.**

L'administration a assuré que SEP2 a bien examiné le sujet soulevé par FO. Les effectifs sur le site de Bercy ne sont pas au même niveau que lors du 1<sup>er</sup> confinement de mars 2020 et demeurent importants, ce qui suppose la mise en place de mesures de sécurité plus élevées. **Malgré notre intervention, SEP2 maintient l'effectif actuel des brigades du service de sécurité à 14 agents.** L'administration assure néanmoins que les mesures de prévention sanitaire seront bien respectées dans l'intérêt des agents. **Souhaitons-le !**